



Bordeaux, le 17 février 2025

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Vaccination HPV des élèves de 5<sup>ème</sup> en Nouvelle-Aquitaine : les parents sont invités à remplir et signer le formulaire d'autorisation avant le 10 mars depuis le site [www.vaccination-hpv-nouvelleaquitaine.fr](http://www.vaccination-hpv-nouvelleaquitaine.fr) !**

La plateforme de recueil des autorisations parentales est encore ouverte pendant toute la durée des vacances scolaires et jusqu'au 10 mars ! Les parents d'élèves de 5<sup>ème</sup> peuvent donner leur accord pour faire vacciner, gratuitement, leur enfant contre les infections à papillomavirus humains (HPV) lors du second passage du centre de vaccination au printemps 2025. Il leur suffit de remplir et signer le formulaire, en ligne, sur [www.vaccination-hpv-nouvelleaquitaine.fr](http://www.vaccination-hpv-nouvelleaquitaine.fr) ou via le lien adressé directement par les collèges.

Depuis la réouverture de la plateforme le 20 janvier 2025, trois départements – les Deux-Sèvres, la Haute-Vienne et la Charente – enregistrent une progression par rapport à l'année dernière en termes d'accords d'autorisation à la vaccination HPV.

**| 900 autorisations de vaccination enregistrées depuis la réouverture de la plateforme le 20 janvier 2025**

A date et depuis la réouverture de la plateforme, **900 autorisations de vaccination ont été enregistrées dans toute la Nouvelle-Aquitaine.**

Parmi les établissements scolaires de la région (collèges publics, privés et EREA), **181 ont atteint l'objectif : soit 25 % des parents ayant donné leur accord pour que leur enfant en classe de 5<sup>ème</sup> se fasse vacciner contre les HPV**, depuis la réouverture de la plateforme le 20 janvier.

**| Les parents d'élèves de 5<sup>ème</sup> ont jusqu'au 10 mars pour compléter et signer l'autorisation de vaccination HPV**

Depuis le 20 janvier, la plateforme de recueil des autorisations pour la vaccination des collégiens de 5<sup>ème</sup> est de nouveau accessible. **Les parents d'élèves de 5<sup>ème</sup>, qui n'ont pas encore donné leur autorisation pour faire vacciner leur enfant, peuvent se rendre sur la plateforme sécurisée.** Elle est accessible durant la période des vacances scolaires de février jusqu'au 10 mars 2025.

Cette démarche est nécessaire pour que l'enfant soit vacciné au collège. Elle implique l'accord des deux parents.

La plateforme de recueil des autorisations est directement accessible depuis le site internet HPV [www.vaccination-hpv-nouvelleaquitaine.fr](http://www.vaccination-hpv-nouvelleaquitaine.fr) ou via un lien envoyé par e-mail par le collège, invitant les parents à donner leur accord (via les applications scolaires telles que Pronote ou Ecoledirecte).

Les parents qui le souhaitent peuvent également **donner leur accord en remplissant un formulaire d'autorisation papier, disponible dans l'établissement scolaire de leur enfant et auprès de l'infirmière scolaire, qui pourra les accompagner dans cette démarche.**

## | Une nouvelle chance pour les élèves de 5<sup>ème</sup> en Nouvelle-Aquitaine de se faire vacciner contre les HPV

Les équipes des centres de vaccination de la région ont réalisé une première campagne de vaccination contre les HPV dans les collèges à la fin de l'année 2024, administrant la première dose aux élèves de 5<sup>ème</sup>. **Pour garantir une protection efficace contre ces virus, deux doses sont nécessaires.**

C'est pourquoi, au printemps 2025, les 22 centres de vaccination missionnés dans la région interviendront à nouveau dans les collèges pour administrer les secondes doses. **Cette étape offre une nouvelle opportunité d'engager la démarche aux parents qui n'avaient pas encore donné leur autorisation de faire vacciner leurs enfants.** Une seconde dose leur sera ensuite proposée ultérieurement, soit en classe de 4<sup>e</sup> au cours de l'année scolaire 2025/2026, soit en ville, pour les parents qui le souhaitent, auprès de leur médecin traitant, d'un pharmacien ou d'une sage-femme.

**Les parents qui le souhaitent, peuvent se rendre sur le site [www.vaccination-hpv-nouvelleaquitaine.fr](http://www.vaccination-hpv-nouvelleaquitaine.fr) pour s'informer sur cette vaccination.** Ils y trouveront de nombreuses vidéos et notamment, **un reportage lors d'une séance de vaccination réalisée au collège Bourran de Mérignac, avec des témoignages d'élèves.**

Les parents ont également la possibilité de poser des questions à des experts de la vaccination, par l'intermédiaire d'un formulaire, avec une réponse rapide assurée.

## | Pourquoi la vaccination au collège est-elle une chance ?

- **Pour les enfants :**

- Elle protège dès aujourd'hui contre de nombreux cancers qui peuvent survenir à l'âge adulte, chez les femmes comme chez les hommes,
- Le collège est le moment idéal pour effectuer cette vaccination, qui ne nécessite que deux doses avant 14 ans, contre trois doses entre 15 et 19 ans,
- La réponse immunitaire est optimale à cet âge, offrant une protection maximale.

- **Pour les parents :**

- Offrir cette vaccination, c'est protéger son enfant contre un virus qu'il rencontrera probablement au cours de sa vie (8 personnes sur 10 sont exposées aux HPV), notamment lors des premiers contacts intimes,
- Cette campagne au collège est gratuite et entièrement prise en charge, sans avance de frais ni nécessité d'avoir une mutuelle.

- **Pour la santé de tous :**

- De nombreux pays ayant mis en place la vaccination scolaire ont observé une nette augmentation des couvertures vaccinales. Cela a permis de réduire significativement la circulation des HPV et, à terme, l'incidence des cancers associés.

## | Deux vecteurs essentiels de prévention des papillomavirus : la vaccination et le dépistage

**Cette vaccination vise à protéger les enfants d'une infection par les virus HPV.** Ces virus sont très contagieux et se transmettent par l'intermédiaire des muqueuses ou de la peau lors de contacts intimes, avec ou sans pénétration. La contamination a généralement lieu au tout début de la vie sexuelle, le préservatif n'est pas efficace contre ces virus.

Ces virus sont à l'origine chaque année de 6 300 cancers (col de l'utérus, ORL, anus, pénis, ...), mais aussi de 30 000 lésions précancéreuses dont les traitements peuvent avoir des conséquences obstétricales (prématurité ...) et de 100 000 verrues anogénitales. 25 % des cancers induits par les HPV surviennent chez les hommes.

**Le dépistage du cancer du col de l'utérus** reste très important et sauve tous les ans de nombreuses vies, en permettant de détecter et de traiter des lésions à un stade précoce. Ce dépistage concerne toutes les femmes à partir de 25 ans, vaccinées ou non. Ce cancer ne représente que la moitié des cancers induits par les HPV. Il n'existe pas, à ce jour, de dépistage systématique pour les cancers ORL et les autres localisations.

**La vaccination et le dépistage sont donc complémentaires et essentiels pour protéger la population** et prévenir les nombreux cancers induits par les HPV :

- La vaccination, pour éviter l'infection, au collège ou chez un professionnel de santé,
- Le dépistage, pour diagnostiquer l'infection, permettre un traitement précoce et limiter les conséquences.

**>> Pour plus d'informations, rendez-vous sur :**

[www.vaccination-hpv-nouvelleaquitaine.fr](http://www.vaccination-hpv-nouvelleaquitaine.fr) et [site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine](http://site.de.l'ARS.Nouvelle-Aquitaine)



**Contact presse**

ARS Nouvelle-Aquitaine

06 62 68 47 85

ars-na-communication@ars.sante.fr